

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-7-6-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L 2215-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L 3232-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L 213-9-2 du Code de l'environnement,
- VU l'article L 211-7 du Code de l'environnement,
- VU l'article L 2124-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU l'article L 142-1 et suivants du code de l'urbanisme,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de l'environnement et du cadre de vie, qui mobilisera des dépenses à hauteur de 10 308 520 € et générera des recettes à hauteur de 10 321 500 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- Approuve les inscriptions budgétaires relatives à la politique de l'environnement et du cadre de vie, à savoir une autorisation de programme globale de 1 285 000 €, 5 490 000 € de crédits de paiement à l'investissement ainsi que 4 818 520 € au fonctionnement pour une dépense globale de 10 308 520 €, de même qu'une recette de 8 501 500 € en fonctionnement et de 1 820 000 € en investissement soit une recette globale de 10 321 500 €, selon les modalités financières énoncées en annexe 1 de la présente délibération.